



# La lettre de l'élue Simiane avec Vous

Contact : 06.60.70.05.89

Numéro 01

Afin d'assurer et pérenniser l'autonomie des structures, de respecter les objectifs de chacun, dans la transparence, l'association d'intérêt général « Les Amis de Simiane Avec Vous » a préconisé la création de « La Lettre de l'Elu » issu du collectif de 2001. Nous travaillerons activement avec ce seul élu, nous nous y engageons.



Editorial :

« Simiane avec Vous » se trouve actuellement représentée au Conseil Municipal par un seul élu. **En effet l'autre élue de la liste ne veut plus être associée dans l'activité et l'expression de notre groupe.**

**Nous avons choisi de rendre cette séparation publique en Conseil Municipal au nom de la transparence que nous réclamons tant aux autres.**

**Nous ne pouvons que regretter cette situation dont nous ne saurions nous satisfaire. Nous avons tenté de remédier au problème sans succès.** Cela ne concernait pas notre orientation.

Dans l'immédiat, **je continue à représenter seul la liste « Simiane avec Vous » au Conseil Municipal.** Je continuerai à œuvrer en accord et avec le soutien de l'ensemble du collectif et des adhérents de l'association.

**Je demeure à votre écoute, disponible pour Simiane, fidèle à nos électeurs.**

GERARA Bruno

## Conseil Municipal du 24 / 05 / 2004

### Monsieur GERARA fait une déclaration :

« Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, par décision du collectif « SIMIANE AVEC VOUS », nous vous informons qu'à compter de ce jour seul Monsieur Bruno GERARA représente le groupe « SIMIANE AVEC VOUS » au Conseil Municipal ».

### Points 3 et 5: SEMEPA + demande de prêt de 300 000€ pour la réhabilitation du Cours des Héros.

**Bruno GERARA** : Cette demande de prêt tient-elle compte des diverses subventions (Conseil Général, CPA etc..), Le crédit de 300 000€ est il un plafond maximum des travaux ? Y aura-t-il plusieurs projets proposés par l'architecte ?

**Le Maire**: Non cela viendra en déduction, Oui c'est le montant maximum, Oui, en tenant compte que nous refuserons les projets les plus coûteux afin de ne pas sombrer dans le démesuré.

**Résultat du Vote: POUR 28**

### Point 6 : répartition du budget des associations.

**Bruno GERARA** : Je maintiendrai l'orientation prise en commission, et demande une redistribution des subventions, sinon je refuserai de voter. Certaines associations ont en réserve entre 4000 et 9500 € (entre 26000 et 60000 Francs). Ce sont donc des subventions antérieures non dépensées.

**Le Maire**: Nous maintenons les subventions, les restes de subventions servent à payer les premières factures. Si je devais être draconienne je ne distribuerai les subventions aux sports que sur le nombre de Simianais dans l'association.

**Bruno GERARA** : Il faudrait faire alors de même pour les associations d'animation et ne payer une subvention qu'en fonction du nombre de Simianais qui prennent le repas. Cela est impossible et vous le savez.

Résultat du vote: **POUR 27 : (22 pour la majorité, 4 pour la droite et 1 divers)**  
**Refus de vote : 1 Bruno GERARA de Simiane avec Vous**

### Point 11 : Affectation d'un ancien logement d'instituteur à un employé communal

**Bruno GERARA** : En ce qui concerne les logements: avez-vous une programmation annoncée de logements pour la Commune au-delà des 10 ans à venir ?

**Le Maire** : NON à court terme.

**Résultat du vote : POUR : 28**

## Point 16 - Demande de subvention pour aménager le bâtiment des Marronniers à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

**Bruno GERARA** : Nous ne pouvons que vous féliciter de votre souci permanent du traitement des personnes à mobilité réduite. Reste-t-il des bâtiments à équiper ?

**le Maire** : le principal bâtiment est la Mairie, et compte tenu des normes il n'a pas été possible d'aménager le devant la Mairie. Par contre les personnes à mobilité réduite peuvent passer par la gauche de l'hôtel de ville..

Résultat du vote : POUR : 28

**A la fin du Conseil Municipal Bruno GERARA de Simiane avec Vous a pris la parole concernant l'arrêté Préfectoral sur l'arrêt de l'exploitation des Mines de Gardanne.**

Un sujet de cette importance nous semble-t-il AURAIT MERITE **une étude approfondie et une information à la population**. Quand le Préfet nous dit que « Considérant qu'à l'issue de cette instruction il peut être donné acte d'une grande partie des propositions des CdF mais qu'il est également nécessaire que les CdF précisent et **complètent ces propositions par des mesures complémentaires** au titre de la sécurité, des **risques de pollutions de l'eau et des sols et de la gestion de toutes les conséquences irréversibles de l'exploitation minière**, Considérant qu'il est également nécessaire de fixer aux CdF les moyens qui leur seront nécessaires jusqu'à la renonciation des titres Miniers et qui seront à transférer à l'autorité administrative pour exercer les missions qui sont prévues aux articles 75.1 , 92 et 94 du code minier et celles de prévention et de **surveillance des risques miniers résiduels et fatals**. ». Nous considérons cette déclaration très grave, quelle mérite d'être traitée par la Commission en charge de ce dossier. Afin d'en connaître plus, nous nous sommes rapprochés de l'Association « TERRE FERME » qui est prête à vous communiquer une information à paraître dans votre prochain Bulletin Municipal.

**PS : Nous reviendrons en détail sur ce sujet dans un prochain numéro. D'ores et déjà vous pouvez le consulter sur notre site Internet.**

**Le Maire**: Pour le journal de juillet ce serait trop tard, de plus ce mardi 25 nous avons une réunion à Gardanne, et rien ne nous empêche de faire un article pour la rentrée en tenant compte de ce qui ce sera dit. Les autres points de l'ordre du jour n'ont pas engendré de débats et ont tous été votés à la majorité absolue de 28. ..

## Conseil Communautaire du 16 avril 2004



**5 points à l'ordre du jour traités en 2h30... sans commentaires**

**Point 2.1** : Projet d'agglomération. (Nous vous invitons à visiter notre site Internet )

**Point 4.5** : Constitution d'un réseau « Office de Tourisme » à l'échelon de la CPA.

**Point 10.2** : Après les 462 000€ de subventions diverses accordées au tournoi de tennis professionnel OPEN ST VICTOIRE, une nouvelle rallonge de 13500€ pour des opérations publicitaires, le tout HORS FRAIS de BOUCHE (**petit gueuleton entre amis** ).

**Point 13.2** : Subvention de 15075, 05€ pour la construction de nouveaux vestiaires et d'un local technique pour la structure football sur Simiane.

**Point 14.2** : Aide aux municipalités renouvelant leur station d'épuration et dont le montant complétera la différence entre les diverses sources de subventions à hauteur de 80% (exemple: si les subventions d'Etat ne se montent qu'à 70%, l'aide de la CPA sera de 10% afin que l'autofinancement des communes représente 20% de l'investissement)

### INFORMATION

**Notre bulletin de septembre traitera des différents Conseils, Municipal et Communautaire, qui se sont déroulés les 21 et 25 juin.**

**Nous reviendrons en détail sur le dossier de la soi disant renégociation d'une partie des emprunts qui va coûter à la commune 427 809,61€ de plus soit 2 800 000 Francs.**